الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

Instruction COSOB n°26-08 du 28 octobre 2026 définissant le contenu du rapport sur l'information extra-financière couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Article 1er — En application des dispositions de l'article 44 du règlement de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse n°25-04 du 30 Rabie Ethani 1447 correspondant au 22 octobre 2025 relatif à la divulgation de l'information à publier par les sociétés dont les valeurs sont cotées à la bourse des valeurs mobilières, la présente instruction a pour objet de définir le contenu du rapport sur l'information extra-financière couvrant les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Art. 2 — Les dispositions de la présente instruction s'appliquent à l'ensemble des émetteurs dont les valeurs mobilières sont cotées sur le compartiment principal du marché des titres de capital.

Art. 3 — L'information extra-financière figurant dans le rapport doit satisfaire aux principes de précision, d'équilibre, de clarté, de comparabilité, d'exhaustivité, de contexte de durabilité, de ponctualité et de vérifiabilité. Elle doit, en outre, présenter une cohérence et une concordance avec l'ensemble des informations publiées par l'émetteur.

Toute modification ou tout retraitement significatif d'une information extra-financière précédemment publiée doit être expressément signalé et accompagné d'une explication précisant ses motifs et, le cas échéant, ses incidences sur la comparabilité des informations publiées.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

Art. 4 — Le rapport sur l'information extra-financière est établi selon le principe de conformité ou d'explication « Comply or Explain ». Toute information non publiée doit faire l'objet d'une explication claire et motivée par l'émetteur.

Art. 5 — Le contenu du rapport sur l'information extra-financière est défini à l'annexe 1, qui constitue le cadre de référence de la présente instruction.

Les informations et les indicateurs figurant dans cette annexe s'inspirent principalement des normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI) et s'inscrivent dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

L'émetteur peut élaborer son rapport sur la base d'un ou de plusieurs référentiels ou normes internationalement reconnus en matière de reporting extra-financier, en précisant explicitement le ou les référentiels retenus.

Art. 6 — Le rapport sur l'information extra-financière est publié dans les mêmes conditions que les informations annuelles et est soumis aux mêmes modalités d'approbation que celles-ci.

Art. 7 — La présente instruction entre en vigueur à compter de sa date de signature et s'applique à partir de l'exercice 2026.

Fait à Alger, le 28 octobre 2026.

Youcef BOUZENADA

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها



Annexe 1

LES RUBRIQUES DEVANT FIGURER DANS LE RAPPORT SUR L'INFORMATION EXTRA-FINANCIERE

I. Présentation générale de l'émetteur et de sa démarche RSE

- Importance de la RSE pour l'émetteur ;
- Vision de l'émetteur et son engagement dans la démarche ;
- Brève description de la méthodologie d'élaboration de la stratégie en matière de RSE ;
- Présentation du secteur, activités de l'entreprise, produits ou services ;
- Chaine de valeur.

II. Enjeux ESG et réalisations

- Cartographie des parties prenantes ;
- Présentation des enjeux prioritaires et l'analyse de matérialité ;
- Présentation des actions réalisés, résultats et impacts obtenus.

III. Informations et indicateurs ESG

1. Informations et indicateurs environnementaux

- *Politique et gestion environnementales :*

- Actions de sensibilisation et de formation des salariés relatives à la protection de l'environnement.
- Dépenses et investissements engagés en matière de protection de l'environnement, ventilés par type ;
- Provisions constituées et garanties accordées au titre des risques environnementaux ;

- *Utilisation durable des ressources :*

- Consommation totale d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes géographiques ;
- Consommation totale d'énergie, répartie entre sources renouvelables et non renouvelables ;
- Mesures d'efficacité énergétique mises en œuvre et réductions de consommation d'énergie réalisées.

- *Pollution, émissions et gestion de déchets :*

- Emission de gaz à effet de serre (GES) ;
- Actions engagées pour réduire les émissions de GES et réductions obtenues ;
- Quantité totale de déchets générés, recyclés et dangereux ;
- Volume total des rejets d'eau.

- *Changement climatique :*

- Principaux risques et impacts liés au changement climatique identifiés par l'émetteur ;
- Mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- Dépenses de R&D consacrées à l'efficacité énergétique et à la lutte contre le changement climatique.

- *Protection de biodiversité*

- Emplacement et superficies des terrains détenus au voisinage d'aires protégés et zones riches en biodiversité ;
- Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors des aires protégées ;
- Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

2. Informations et indicateurs sociaux

- *Emploi et gestion des effectifs :*

- Effectif total, répartition des salariés par âge, sexe et zone géographique, ainsi que les taux et nombres de nouvelles embauches et de départs selon ces critères ;
- Évolution des salariés au cours de la période de reporting, accompagnée d'explications sur les variations significatives ;
- Organisation du temps de travail et répartition entre temps plein et temps partiel ;
- Absentéisme.

- *Rémunération et dialogue social :*

- Rémunération des salariés et évolution de la masse salariale au cours de la période de reporting ;
- Pourcentage des salariés couverts par une convention collective ;
- Mesures mises en œuvre pour favoriser le dialogue social avec les représentants des salariés.

- *Santé et sécurité au travail :*

- Description du système de management de la santé et de la sécurité au travail ;
- Nombre et taux d'accidents du travail, en précisant les accidents mortels et graves ;
- Dépenses en matière d'entretien et de sécurité des sites de production ;
- Mesures de prévention des risques professionnels et actions mises en œuvre pour améliorer la santé et la sécurité au travail ;
- Dépenses engagées pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration de la sécurité des installations et des lieux de travail.

- *Formation et développement des compétences*
  - Politiques et programmes de formation et de développement des compétences des salariés ;
  - Nombre moyen d'heures de formation par salarié, ventilé par sexe et par catégorie ;
  - Dépenses moyennes pour la formation par salarié ;
  - Programmes de développement des compétences et de formation.

3. Informations et indicateurs relatifs à la gouvernance

- Composition du Conseil d'administration : membres exécutifs et non exécutifs, indépendance, fonctions au sein de l'instance de gouvernance, sexe, représentation des parties prenantes ;
- Nombre de mandats et postes des administrateurs ;
- Existence de comités spécialisés, leurs attributions et leur composition ;
- Assiduité aux séances du Conseil et rémunération des administrateurs ;
- Rémunération des dirigeants exécutifs, notamment les attributions gratuites d'actions et les avantages en nature ;
- Processus d'évaluation de la performance de l'instance de gouvernance par rapport aux thèmes économiques environnementaux et sociaux ;
- Relation avec les actionnaires : Informations communiquées aux actionnaires ;
- Procédures mises en place pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts ;
- Politiques et procédures de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que les mécanismes mis en place pour assurer leur application ;
- Mesures de sensibilisation et programmes de formation en matière de prévention de la corruption, en précisant les catégories de personnes concernées.